

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

Compte rendu du conseil de communauté du 23/01/2017

L'an deux mille dix sept, le vingt trois janvier à dix neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire, dûment convoqués par le Président Yves SEJOURNE, le dix sept janvier deux mille dix sept, se sont réunis à Mirecourt (au Cinéma Rio).

Présents :

ADAM Christine - ADAM Monique - ANNEN Bernard - AUBRY Gérard - AUBRY Pascal - BABOUHOT Nathalie - BARBIER Elisabeth - BASTIEN Denis - BISCH Stéphane - BLONDELLE Marc - BREGEOT Jean-Marie - BRIE Jack -CHAPELIER Thierry - CHARLES Bernard - CHERPITEL Philippe - CARRIER Didier - CHIARAVALLI Danièle - CITOYEN Patrick - CLAUDEL Jean-Marie - CLOCHEY Alain - COMESSE-DAUTREY Colette -COUSOT Gérard - COUSOT Jean-Luc - CROCHETET Pascal - CUSSENOT Bernadette - DAVAL Philippe - DEL Michel - DELLUPO Colette -DESCHASEAUX Chantal - DUC Jean-Louis -EVROT Bernard -FERRATIER Philippe -FORTERRE Michel - FRANQUEVILLE Joachim - FY Patrice - GAUDE Christian (S Juvt) - GREPINET Gérard (S) - GEORGES Lina -GERARD Jean-Claude - GIRON Philippe -GODARD Alain - HENRION Edwige - HUEL Jean-Luc - HURIOT Joris - ITHIER André - JAMIS Patrice - JEANDEL Arnaud - JOIGNY Pascal - LAIBE Jean-François - LE DREAU Georges - LITAIZE Jean-Claude - MAILLARD Dominique - MAIRE Claude - MAJOREL David - MALLERET Fabien - MANGIN Jean-Marie - MARA Hervé - MARCHAL Marie - MARCHAL-LABAYE Christine - MARTIN François - MARULIER Gérard - MOINE Marie-Odile - MOREAU Christian - MOREL Gérard - MULOT Louis - NICOLAS Corinne - NICOLAS Philippe - NOEL Gérald - OSWALD André - PERREIN Philippe - PERRIN Denny - PERRIN Hervé -PICARD Christian - PINOS Joël - POTHIER Gabriel - PREAUT Marie-Laure - PREVOT-PIERRE David - RAMBAUT Patrick - RENAULT Gilbert - RENAUX Serge - RUGA Roland - SANCIER Jean-Claude -SÉJOURNÉ Yves - SERDET Daniel - SERDET Dominique (S) - SIMONIN Anne - TALLOTTE Claude - THIERY Jean-Luc - THOMAS Jean-Marie - THOUVENIN Christian - TISSIER Philippe -TRELAT Janine - VAILLANT Christian - VALANCE Serge - VAUBOURG Jean - VIDAL Marie-Françoise - VIRION Jean-François.

Absents excusés : BARBE Alain - CLEMENT Valérie - COMESSE Laurent - DARTOIS Yves - FERRY Jean-Luc - GAND Jean-Michel - JEANMAIRE Roger - PIROUE Béatrice - TOCQUARD Roland -.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Pouvoir de BARBE Alain à BASTIEN Denis, de COMESSE Laurent à NICOLAS Philippe, de FERRY Jean-Luc à SÉJOURNÉ Yves et de CLEMENT Valérie à BABOUHOT Nathalie.

Secrétaire de séance : CHIARAVALLI Danièle

Quorum : 97 présents + 4 pouvoirs = 101 votants, M. CHAPELIER s'est absenté à partir du point 4.8

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ; VOTE : unanimité**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

I. Commissions intercommunales permanentes

I.1 Commissions prévues par la loi

1. Appel d'offres et Marchés à procédure adaptée

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :

Présidence de la commission : Yves SEJOURNE Président CCMD

5 titulaires

5 suppléants

1. SERDET Daniel

1. RUGA Roland

2. BISCH Stéphane

2. CHARLES Bernard

3. LE DREAU Georges

3. FY Patrice

4. THOMAS Jean-Marie

4. MARULIER Gérard

5. BASTIEN Denis

5. GODARD Alain

2. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Président rappelle les points suivants :

Mission :

La CLECT est chargée d'une seule et unique mission : procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à la CCPM et correspondant aux compétences dévolues à la CCPM.

Elle doit rendre un rapport sur l'évaluation du montant des charges transférées l'année de l'adoption de la taxe professionnelle unique et devra nécessairement intervenir lors de tout transfert de charges ultérieur.

Composition :

La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres de la CLECT. Pour autant, chaque commune membre de l'EPCI doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT.

Le conseil communautaire en détermine sa composition à la majorité des deux tiers.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne 80 membres titulaires et 80 membres suppléants (voir annexe I ci-jointe).

3. Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet d'une proposition de désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs à soumettre au directeur départemental des finances publiques.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider la proposition de désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs à soumettre au directeur départemental des finances publiques :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

Président membre de droit	
20 commissaires titulaires	20 suppléants
<ol style="list-style-type: none"> 1. HENRION Edwige (Blémerey) 2. RENAULT Gilbert (Oëlleville) 3. VALANCE Serge (Domvallier) 4. LE DREAU Georges (Hymont) 5. MAILLARD Dominique (Mazirot) 6. NICOLAS Philippe (Puzieux) 7. ITHIER André (Poussay) 8. GIRON Philippe (Remicourt) 9. HURIOT Joris (Mattaincourt) 10. CHARLES Bernard (Rouvres-en-Xaintois) 11. THOMAS Jean-Marie Bocquegney) 12. PERREIN Philippe (Bouxière aux Bois) 13. FERRATIER Philippe (Dompaire) 14. DUC Jean-Louis (Gorhey) 15. CLAUDEL Jean-Marie (Vaubexy) 16. CLOCHEY Alain (Rancourt) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. TOCQUARD Roland (Biécourt) 2. DEL Michel (Chauffecourt) 3. LITAIZE Jean-Claude (Chef-Haut) 4. MOREAU Christian (Frenelle la Grande) 5. SANCIER Jean-Claude (Frenelle la Petite) 6. PIROUE Béatrice (Juvaincourt) 7. CHERRIER Didier (Baudricourt) 8. COMESSE Laurent (Ramecourt) 9. GREPINET Gérard (Valleroy aux Saules) 10. COUSOT Jean-Luc (Villers) 11. RAMBAUT Patrick (Dommartin aux Bois) 12. JEANMAIRE Roger (Gelvecourt et Adompt) 13. ANNEN Bernard (Maroncourt) 14. FRANQUEVILLE Joachim (Racécourt) 15. PINOS Joël (Regney) 16. VAUBOURG Jean (Bouxurulles)
<p><u>2 domiciliés hors de la CCPM :</u></p> <p>DIDELOT Franck (Vittel) BAUDRY Vincent (Epicol)</p>	<p><u>2 domiciliés hors de la CCPM :</u></p> <p>DRUAUX Didier (Ménil-en- Xaintois) JOLIMET Sébastien (Haréville sous Monfort)</p>

1.2. Commissions thématiques

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer les 10 commissions thématiques suivantes :

1. **Finances, administration générale**
2. **Environnement, GEMAPI et développement durable**
3. **Collecte des ordures ménagères et déchetteries**
4. **Assainissement**
5. **Tourisme, culture**
6. **Vie associative, communication, animation du territoire**
7. **Développement économique, emploi, commerce et artisanat, industrie, agriculture**
8. **Travaux, accessibilité, gestion du patrimoine intercommunal, aire d'accueil des gens du voyage**
9. **Aménagement du territoire, habitat et cadre de vie, équipements sportifs, services à la population**
10. **Enfance - jeunesse, affaires scolaires et transport scolaire**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

1.3. Désignation des membres des commissions intercommunales thématiques

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres suivants dans les commissions thématiques :

1. Finances, administration générale (Président : THOMAS Jean-Marie)

1. MARCHAL Marie
2. RAMBAUT Patrick
3. MOREL Gérard
4. ADAM Christine
5. VALANCE Serge
6. FERRY Jean-Luc
7. FY Patrice
8. GIRON Philippe
9. MARA Hervé
10. NICOLAS Corinne
11. CLOCHEY Alain
12. SIMONIN Anne

2. Environnement, GEMAPI et développement durable (Président : BASTIEN Denis)

1. OSWALD André
2. DAVAL Philippe
3. EVROT Bernard
4. GREPINET Gérard
5. CITOYEN Patrick
6. FRANQUEVILLE Joachim
7. GODARD Alain
8. MANGIN Jean-Marie
9. CLAUDEL Jean-Marie
10. PREVOT-PIERRE David
11. CHAPELIER Thierry
12. PERREIN Philippe

3. Collecte des ordures ménagères et déchetteries (Président : BISCH Stéphane)

1. SERDET Daniel
2. RENAULT Gilbert
3. SANCIER Jean-Claude
4. CHARLES Bernard
5. DEL Michel
6. RUGA Roland
7. MOREAU Christian
8. CLOCHEY Alain
9. NOËL Gérald
10. RAMBAUT Patrick
11. AUBRY Pascal
12. MARTIN François
13. GODARD Alain
14. CITOYEN Patrick

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

4. Assainissement (Président : MARULIER Gérard)

1. RAMBAUT Patrick
2. MULOT Louis
3. PERREIN Philippe
4. MAJOREL David
5. FRANQUEVILLE Joachim
6. VAILLANT Christian
7. DEL Michel
8. RUGA Roland
9. JOIGNY Pascal
10. RENAULT Gilbert
11. VALANCE Serge
12. LITAIZE Jean-Claude
13. MOREAU Christian
14. PICARD Christian
15. CLOCHEY Alain
16. SIMONIN Anne
17. COUSOT Gérard

5. Tourisme, culture (Présidente : BABOUHOT Nathalie)

1. CHIARAVALLI Danièle
2. PREAUT Marie-Laure
3. BARBIER Élisabeth
4. MARCHAL-LABAYE Christine
5. COUSOT Jean-Luc
6. GIRON Philippe
7. NICOLAS Philippe
8. RENAUX Serge
9. MARTIN François
10. CHAPELIER Thierry
11. CLOCHEY Alain
12. GODARD Alain
13. VAUBOURG Jean

6. Vie associative, communication, animation du territoire MARTIN François)

1. MAIRE Claude
2. ADAM Monique
3. CLAUDEL Jean-Marie
4. BABOUHOT Nathalie
5. VIDAL Marie-Françoise
6. MALLERET Fabien
7. MARA Hervé
8. SERDET Daniel
9. CHIARAVALLI Danièle
10. FORTERRE Michel
11. MARCHAL-LABAYE Christine
12. COMESSE-DAUTREY Colette

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

7. Développement économique, emploi, commerce et artisanat, industrie, agriculture (Président : HUEL Jean-Luc)

1. PERRIN Hervé
2. MALLERET Fabien
3. MAILLARD Dominique
4. HURIOT Joris
5. LAIBE Jean-François
6. JAMIS Patrice
7. ITHIER André
8. PERREIN Philippe
9. NOEL Gérald
10. FERRATIER Philippe
11. AUBRY Gérard
12. MAJOREL David
13. FORTERRE Michel
14. CLOCHEY Alain
15. GODARD Alain
16. PREVOT-PIERRE David

8. Travaux, accessibilité, gestion du patrimoine intercommunal, aire d'accueil des gens du voyage (Président : LEDREAU Georges)

1. OSWALD André
2. RENAULT Gilbert
3. VALANCE Serge
4. RUGA Roland
5. PICARD Christian
6. MOREAU Christian
7. THOUVENIN Christian
8. AUBRY Gérard
9. CHERPITEL Philippe
10. VIRION Jean-François
11. DUC Jean-Louis
12. JEANDEL Arnaud

9. Aménagement du territoire, habitat et cadre de vie, équipements sportifs, services à la population (Président : MAILLARD Dominique)

1. ITHIER André
2. VIDAL Marie-Françoise
3. PERRIN Denny
4. HURIOT Joris
5. OSWALD André
6. RUGA Roland
7. MARA Hervé
8. DELLUPO Colette
9. FY Patrice
10. JEANDEL Arnaud
11. BREGEOT Jean-Marie
12. RENAULT Gilbert

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

10. Enfance - jeunesse, affaires scolaires et transport scolaire (Co-présidentes : HENRION Edwige - COMESSE DAUTREY Colette)

1. THOUVENIN Christian
2. RENAULT Gilbert
3. CLEMENT Valérie
4. CHERRIER Didier
5. SANCIER Jean-Claude
6. TRELAT Janine
7. CHIARAVALLI Danièle
8. ADAM Christine
9. CROCHETET Pascal
10. MARCHAL Marie
11. AUBRY Pascal
12. VAUBOURG Jean
13. COUSOT Gérard
14. BREGEOT Jean-Marie
15. RENAUX Serge

2. Adhésions et désignations de délégués dans les structures partenaires

2.1. Syndicat Mixte pour la gestion des Déchets ménagers ou assimilés des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer et de désigner 2 délégués titulaires : BISCH Stéphane et SANCIER Jean-Claude et 2 délégués suppléants : RUGA Roland et DEL Michel, au Syndicat Mixte pour la gestion des Déchets ménagers ou assimilés des Vosges.

2.2. Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, par 82 pour, 7 contre et 12 abstentions, décide d'adhérer et de désigner 8 délégués titulaires : BISCH Stéphane, RAMBAUT Patrick, MARTIN François, MULOT Louis, AUBRY Pascal, CUSSENOT Bernadette, VAILLANT Christian, NOEL Gérald et 4 délégués suppléants : VIRION Jean-François, JEANMAIRE Roger, DARTOIS Yves, CHARLES Bernard, au Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain.

2.3. Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer et de désigner 1 délégué titulaire : MALLERET Fabien et 1 délégué suppléant : FOURNIER Michel, au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

2.4. Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer et de désigner 5 délégués titulaires : MARULIER Gérard, RAMBAUT Patrick, PERRIN Ervé, RUGA Roland, SIMONIN Anne et 5 délégués suppléants : MAJOREL David, MAIRE Claude, VALANCE Serge, GIRON Philippe, DEL Michel, au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

2.5. Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial des Vosges centrales

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'adhérer et de désigner 8 délégués titulaires : SEJOURNE Yves, LAIBE Jean-François, HURIOT Joris, ITHIER André, COUSOT Jean-Luc, MARULIER Gérard, FORTERRE Michel, DELLUPO Colette et 4 délégués suppléants : CHIARAVALLI Danièle, NICOLAS Philippe, THOMAS Jean-Marie, GODARD Alain, au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial des Vosges centrales ;
- décide de désigner les délégués référents pour les groupes de travail suivants :
 - Comité de pilotage révision : SEJOURNE Yves
 - Pôles structurants : LAIBE Jean-François
 - Environnement : MARULIER Gérard
 - Energie : FORTERRE Michel
 - Mobilité : HURIOT Joris
 - Economie circulaire : COUSOT Jean-Luc
 - Bimby : ITHIER André
 - Commerce : DELLUPO Colette

2.6. Pôle d'Équilibre Territorial de l'Ouest des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, par 92 pour, 3 contre et 6 abstentions, décide d'adhérer au Pôle d'Équilibre Territorial de l'Ouest des Vosges.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de désigner 6 délégués titulaires : SEJOURNE Yves, COUSOT Jean-Luc, MAILLARD Dominique, HUEL Jean-Luc, MARTIN François, PREVOT-PIERRE David et 6 délégués suppléants ; LAIBE Jean-François, HENRION Edwige, THOUVENIN Christian, THOMAS Jean-Marie, PERREIN Philippe, GODARD Alain, au Pôle d'Équilibre Territorial de l'Ouest des Vosges.

2.7. Groupe d'action locale de l'ouest des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : MAILLARD Dominique et MARTIN François et 2 délégués suppléants : VIDAL Marie-Françoise et VAUBOURG Jean, au Groupe d'action locale de l'ouest des Vosges.

2.8. Plate-forme Initiatives Vosges Centre Ouest

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer et de désigner 2 délégués titulaires : FY Patrice et HUEL Jean-Luc, à la Plate-forme Initiatives Vosges Centre Ouest.

2.9. Syndicat Mixte pour l'aménagement du bassin de l'Avière

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer et de désigner 1 délégué titulaire : PERREIN Philippe et 1 délégué suppléant : MARCHAL Marie, au Syndicat Mixte pour l'aménagement du bassin de l'Avière (concerne les communes de Bouxières-aux-Bois et Saint Vallier).

2.10. Syndicat Mixte de restauration, renaturation, entretien des cours d'eau de la Vallée du Colon

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer et de désigner 24 délégués titulaires : BASTIEN Denis, BAECHLE Mathieu, TALLOTTE Claude, CAHEN Gilles, VIRION Jean-François, FINOT Paul Claude, SLINGER Jean-Marie, LAURENT Michel, RACAT Jean-Pierre, IZZILLO Danielle, BRIE Jack, HOUOT Pierre Vincent, CHAPELIER Thierry,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

BALLAND Myriam, APPARU Mickael, BARBE Alain, PINOS Joël, MENGIN Nathalie, LAFORGE Claude, ZELLER Alain, CLAUDEL Jean-Paul, COLOMBO Alain, DOLMEN Isabelle, BAUER Roland, au Syndicat Mixte de restauration, renaturation, entretien des cours d'eau de la Vallée du Colon (concerne les communes de Avrainville, Battexey, Bettegney Saint Brice, Bouxurulles, Evaux et Ménil, Gugney aux Aulx, Madegney, Rapey, Regney, Savigny, Varmonzey et Xaronval).

Conformément à l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

2.11. Conseil d'administration de l'office de tourisme du pays de Mirecourt

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 4 délégués titulaires : BABOUHOT Nathalie, COUSOT Jean-Luc, MARTIN François, VAUBOURG Jean, au Conseil d'administration de l'office de tourisme du pays de Mirecourt.

2.12. Conseil d'administration du multi-accueil " les p'tits diables "

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : COMESSE DAUTREY Colette et LE DREAU Georges, au Conseil d'administration du multi-accueil " les p'tits diables ".

2.13. Conseil d'administration de l'Association La Bouée

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : THOMAS Jean-Marie et LE DREAU Georges, au Conseil d'administration de l'Association La Bouée.

2.14. Comité National d'Action Sociale

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer et de désigner 1 délégué titulaire : SEJOURNE Yves, au Comité National d'Action Sociale.

2.15. Conseil d'Administration du CAL PACT des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 1 délégué titulaire : MAILLARD Dominique, au Conseil d'Administration du CAL PACT des Vosges.

2.16. Conseil de surveillance du centre hospitalier de Ravenel

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : COUSOT Jean-Luc et VIDAL Marie-Françoise, au Conseil de surveillance du centre hospitalier de Ravenel.

2.17. Conseil de surveillance de l'hôpital du Val du Madon

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : MOINE Marie-Odile et NICOLAS Philippe, au Conseil de surveillance de l'hôpital du Val du Madon.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

2.18. Conseil d'administration du Lycée Jean-Baptiste Vuillaume

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 1 délégué titulaire : CLEMENT Valérie et 1 délégué suppléant ; THOUVENIN Christian, au Conseil d'administration du Lycée Jean-Baptiste Vuillaume.

2.19. Conseil d'école d'Oëlleville

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : HENRION Edwige ET THOUVENIN Christian au Conseil d'école d'Oëlleville.

3. Finances

3.1. Attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2017

Conformément à l'article L1609 nonies C alinéa IV du Code Général des Impôts, le conseil communautaire doit, avant le 15 février de chaque année, communiquer un montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres.

Le bureau propose de délibérer au sujet des montants des attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2017 sur la base des calculs établis.

Il est précisé que ces montants seront ajustés en fonction des travaux de la CLECT et que les attributions de compensations définitives seront votées en fin d'année par le Conseil Communautaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe le montant des attributions de compensation prévisionnelles tel que présenté dans le tableau en annexe n°2 ci-jointe ;
- décide que les versements aux communes des attributions de compensation se feront par acomptes tous les deux mois, sur la base de 1/6ème du montant de l'attribution de compensation prévisionnelle ;
- précise que ce montant sera ajusté en cas d'éléments nouveaux en fonction de l'attribution de compensation définitive qui sera établie par la CLECT et validée par le Conseil Communautaire ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

3.2. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget, les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice précédent : Budget principal
 - logiciel de comptabilité pour un montant de 12 072 € TTC ;
 - logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme pour un montant de 7 368 € TTC ;
 - matériel informatique et bureautique pour le service urbanisme pour un montant de 3 000 € TTC ;
 - autolaveuse pour les salles des sports Dervaux et Hacquard pour un montant de 10 000 € TTC ;
 - maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'équipement sportif intercommunal Jean-Luc Rougé pour un montant de 58 752 € TTC ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

- signalétique sentiers ex-CCSD pour un montant de 2188 €
- dépôt de garantie (Jeker) à restituer en 2017 (ex GDE au D165- 712) 300 €
- précise que ces crédits seront repris au budget primitif 2017.

3.3. Durées d'amortissement des biens des 3 budgets

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les durées d'amortissement des 3 budgets (Budget principal M14, Budget annexe Aéroport M14 et Budget annexe Assainissement M 49) pour les biens acquis et les subventions perçues, en retenant le principe de l'amortissement calculé sur la durée de l'amortissement du bien correspondant.

3.4. Modification des tarifs et droits non fiscaux en 2017 : fixation du taux directeur

Le Conseil de Communauté fixe, avant chaque décision budgétaire, par une délibération, un taux directeur qui est appliqué ensuite par décision(s) du Président pour modifier les tarifs et droits non fiscaux. Ces décisions ne s'appliquent pas aux modifications de structures des tarifs impliquant une étude approfondie en commission et soumise à l'approbation du Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, par 97 pour, 3 contre et 1 abstention, décide de fixer un taux directeur maximum d'évolution des tarifs et droits non fiscaux pour 2017 de 3 %.

4. Administration générale

L'article L. 5211-41-3 du CGCT garantit que « l'ensemble des personnels des EPCI fusionnés est réputé relever de l'établissement public issu de la fusion dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes. Les agents conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ».

Ainsi, tous les agents bénéficient d'une protection statutaire - ou contractuelle - dans leur emploi, leur rémunération et leurs avantages au moment de la fusion.

4.1. Tableau des effectifs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le tableau des effectifs de la CCMD à compter du 1er janvier 2017 (voir organigramme en annexe n°3 ci-jointe).

4.2. Régimes indemnitaires

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les régimes indemnitaires des agents de la CCMD à compter du 1er janvier 2017 :

- a) RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- b) IFTS : indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ;
- c) IEMP : indemnité d'exercice des missions des préfetures ;
- d) IHTS : indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- e) PSR : prime de service et de rendement ;
- f) ISS : indemnité spécifique de service ;
- g) Indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants ;
- h) IAT: indemnité d'administration et de technicité ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

- i) Indemnités horaires de nuit ;
- j) Indemnité de machine comptable ;
- k) Indemnité de régie ;
- l) Indemnité de tutorat ;
- m) Prime d'assiduité ;

4.3. Tickets restaurants

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer de titres restaurants pour les agents de la CCMD à compter du 1er janvier 2017, sur la base d'une participation au financement des tickets restaurants à hauteur de 60% du montant unitaire de ces titres, 40% restants à la charge du personnel. Valeur faciale de 5 euros sur une base mensuelle de 20 tickets pour un agent à temps complet.

4.4. Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de participer au financement de la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents de la CCMD à compter du 1er janvier 2017, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à savoir une participation mensuelle de :

- 8 euros pour les agents de catégorie C
- 7 euros pour les agents de catégorie B
- 5 euros pour les agents de catégorie A

4.5. Compte épargne temps

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de mettre en place du Compte Epargne Temps à compter du 1^{er} janvier 2017.

4.6. Amicale du personnel de la ville de Mirecourt et de ses établissements publics

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'intégrer le personnel de la CCMD à l'amicale du personnel de la ville de Mirecourt et de ses établissements publics à compter du 1er janvier 2017, et de verser un montant de 55 euros par agent adhérent / an.

4.7. Autorisation d'utilisations des véhicules personnels

Les agents de la communauté de communes, ainsi que les agents mis à disposition de la communauté de communes, pourront être amenés à utiliser leurs véhicules personnels dans l'intérêt du service lorsque les véhicules de la communauté de communes ne seront pas disponibles.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner l'autorisation aux agents de la communauté de communes, ainsi que les agents mis à disposition de la communauté de communes, d'utiliser leurs véhicules personnels pour les besoins du service, après établissement d'un ordre de mission, de rembourser les frais de déplacement sur la base de la réglementation en vigueur et de fixer la date d'effet au 1er janvier 2017.

4.8. Service commun de direction générale des services

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, par 96 pour et 4 abstentions, décide de créer un service commun de direction générale des services avec la commune de Mirecourt.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

4.9. Service commun " Finances - Gestion des ressources humaine - Direction des services techniques"

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un service commun "Finances - Gestion des ressources humaine - Direction des services techniques" avec la commune de Mirecourt.

4.10. Formation des élus

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les modalités de formation des élus communautaires au cours du présent mandat.

4.11. Transmission dématérialisée de certains documents

Afin d'assurer une simplification de fonctionnement et un allègement des convocations aux conseils de communauté, le bureau propose de délibérer au sujet de l'envoi sous forme dématérialisée de certains documents annexes aux convocations sur support papier.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à envoyer sous forme dématérialisée certains documents annexes aux convocations, à savoir : les documents budgétaires (comptes administratifs et budgets primitifs), ainsi que tous les documents de taille importante, à l'exception de la note de synthèse, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

5. Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le Président à signer les conventions pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec les communes suivantes, si elles le souhaitent :

Avrainville, Bettoncourt, Bouxurulles, Évaux-et-Ménil, Hergugney, Savigny, Ambacourt, Baudricourt, Mazirot, Oëlleville, Ramecourt, Thiraucourt, Valleroy-aux-Saules, Villers, Vroville.

6. Avenant au programme d'intérêt général "économie d'énergie, lutte contre la perte d'autonomie et traitement de l'habitat indigne et dégradé"

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le Président à signer l'avenant au programme d'intérêt général "économie d'énergie, lutte contre la perte d'autonomie et traitement de l'habitat indigne et dégradé".

7. Avenant à la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

8. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse (fusion de 2 contrats

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

préexistants), dont les principales actions sont les suivantes :

- Coordination et pilotage d'une politique enfance jeunesse à l'échelle de la communauté de communes ;
- Multi-accueil Les P'tits Diables à Mirecourt ;
- Accueil de loisirs du Xaintois (d'intérêt communautaire) ;
- Relais d'assistantes maternelles de Dompaire ;
- Lieu d'Accueil Parents-Enfants de Dompaire ;
- Micro crèche à Madegney.

9. Frais scolaires 2015-2016 de l'école d'Oëlleville

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider les frais scolaires 2015-2016 de l'école d'Oëlleville, dont le coût total réel s'élève à s'élève à 84 048,20 € (élémentaire 37 789,26 €, maternelle 46 258,94 €), soit un coût : élémentaire 619,50 €/élève et maternelle 1 360,56 €/élève.

	ELEMENTAIRE			MATERNELLE		
	NBRE ELEVES	COUT	OBSERVAT.	NBRE ELEVES	COUT	OBSERVAT.
CCX	49	30 355.31		28	38 095.60	
COURCELLES	11	6 814.46		5	6 802.79	
JUVAINCOURT	0	0,00		1	1 360.56	
MENIL EN XAINTOIS	0	0,00		0	0.00	
MIRECOURT	1	619.50		0	0,00	
TOTAL	61	37 789.26		34	46 258.94	
		TOTAL		84 048,20		
Rappel coûts année 2014/2015						
ELEMENTAIRE		611.36 €				
MATERNELLE		1 081.59 €				

10. Appel à projet FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)

Le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet de l'appel à projet FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

Il précise qu'un appel à projets national a été lancé dans le cadre du FISAC, qui vise à soutenir :

- la modernisation, la diversification, l'accessibilité et la sécurisation des entreprises de proximité existantes ;
- la création, la modernisation des halles et marchés couverts, ainsi que des marchés de plein air.

Il explique que le FISAC peut intervenir au travers d'aides aux entreprises, aux collectivités et aux unions commerciales. Le taux maximum de financement FISAC est fixé à 30 %, ce taux pouvant varier selon le type d'actions mises en œuvre. Le financement d'une action par le FISAC suppose d'une part l'absence d'un autre financement de l'Etat et d'autre part l'existence une contrepartie locale. La date de limite de dépôt des dossiers, pour les opérations collectives, est fixée au 30 janvier 2017.

L'appel à projet FISAC représente une véritable opportunité pour un développement économique équilibré du territoire. Les intercommunalités membres du PETR souhaitent mettre en place une véritable dynamique collective en faveur de la consolidation et du développement du commerce et de l'artisanat sur le territoire du PETR, en candidatant à l'appel à projet FISAC.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

- adopte les modalités financières prévisionnelles du projet ;
- autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires au financement de ce projet ;
- autorise le PETR de l'Ouest des Vosges à porter une candidature commune à l'appel à projet FISAC pour le compte de ses communautés de communes membres, étant précisé que chaque communauté de communes reste maître d'ouvrage de son opération ;
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget principal de la communauté de communes ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

11. Définition bassin de vie de la Médiathèque intercommunale de Mirecourt

Le président propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet de la définition bassin de vie de la Médiathèque intercommunale de Mirecourt à compter du 1er janvier 2017. Ceci afin de correspondre aux critères nationaux et continuer de bénéficier de l'accompagnement de la Médiathèque Départementale.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de définir le bassin de vie de la Médiathèque intercommunale de Mirecourt à compter du 1er janvier 2017 à 11 795 habitants.

12. Questions et informations diverses

Calendrier :

- Conseil de communauté (CA 2016, etc.) : lundi 27/02 au Rio
- Conseil de communauté (BP 2017, etc.) : lundi 03/04 au Rio

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h30.